

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price/Value.

DEPECHE COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix) N°-York, 28 décembre.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et C° représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbœnets: Havre, 28 décembre.

ROUBAIX 28 DECEMBRE 1875

Bulletin du jour

L'Assemblée a continué hier la discussion de la loi sur la presse. C'est un sujet qui, comme écrivain, nous intéresse beaucoup...

de l'imminence de la dissolution. L'urgence a été déclarée. M. Bertault a pris la parole sur l'article 1er concernant les attaques contre les droits et l'autorité des Assemblées et du gouvernement.

Le ministre a continué en disant qu'on aura le droit de concourir à l'exercice de la révision, qui a été adoptée pour permettre de faire l'expérience de la constitution.

M. de Broglie a établi la différence entre les deux listes sénatoriales qui avaient été présentées. L'une était composée d'hommes entre lesquels il pouvait exister des dissentiments...

M. Ernest Picard, toujours disposé à rire et à faire rire, a demandé si le ministre de l'intérieur n'avait aucune objection à faire au discours de M. Dufaure.

M. Berthaud a combattu l'article 2 relatif au colportage. M. Jules Favre a parlé contre l'article. Il a fait allusion à la propagande bonapartiste par le colportage.

vérités du gouvernement contre les brochures bonapartistes qui ont répondu à ses mensonges. M. Jules Favre a demandé naïvement quels reproches on pouvait adresser à ceux qui ont marché droit et qui ont fait leur devoir comme lui.

Après ce hors-d'œuvre, l'Assemblée a adopté l'article 2. M. de Janzé a présenté un amendement portant que l'interdiction de la vente des journaux sur la voie publique ne peut être édictée par voie administrative.

Réception de l'ambassadeur de Turquie à l'Élysée

Le nouvel ambassadeur de Turquie, Sadyk Pacha, a été reçu hier en audience solennelle par le Président de la République et lui a présenté ses lettres de créance.

Monsieur le Président, S. M. I. le Sultan, mon auguste maître, en daignant me nommer son représentant auprès de la République française, m'a formellement prescrit de me rendre l'organe fidèle de sa haute sympathie envers une grande nation à laquelle l'Empire Ottoman est attaché par des liens traditionnels d'amitié...

J'ai l'honneur, M. le Président, de déposer entre vos mains les lettres qui mettent fin à la mission d'Ali-Pacha et celles par lesquelles S. M. I. le Sultan m'accrédite en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française.

Monsieur l'ambassadeur, Je suis très-sensible aux sentiments dont vous m'apportez l'expression de la part de S. M. l'Empereur des Ottomans.

L'exhumation des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte, a eu lieu hier, à deux heures de l'après-midi, au cimetière Saint-Vincent.

Le service religieux aux Invalides des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'exhumation des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte, a eu lieu hier, à deux heures de l'après-midi, au cimetière Saint-Vincent.

Aujourd'hui, à dix heures du matin, a eu lieu, à la chapelle des Invalides, un service religieux. Une division de l'armée de Paris, massée sur l'Esplanade, rendait les honneurs militaires.

Tous les grands corps d'Etat étaient représentés à la cérémonie. On y remarquait aussi plusieurs députés, un grand nombre d'officiers de toute arme et de tout grade.

Pendant le service religieux, à l'occasion de la translation des restes des généraux Lecomte et Clément Thomas, quatre régiments de l'armée de Paris, des détachements de la garde républicaine, des cuirassiers, étaient massés sur l'esplanade.

Le cortège, qui s'est rendu au Père-Lachaise, s'est mis en marche, en passant par le pont Royal, les quais, la place Saint-Germain-l'Auxerrois et la rue de Rivoli jusqu'à la Bastille, pour de là gagner le cimetière, où les deux corps ont été déposés dans le monument qui leur était destiné.

Le monument des deux généraux est situé dans la grande allée du cimetière, sur le côté gauche, entre la sépulture d'Anicet Bourgeois et celle de l'architecte Lebas. Il a été construit en granit, sur les dessins de M. Cocard, et se compose de quatre parties présentant la forme d'une immense pyramide dont la hauteur est de 8 mètres et la largeur, prise par la base, de 3 mètres 35 centimètres.

La partie du monument qui surmonte l'emblème de la Patrie, contient le décret de l'Assemblée nationale:

République Française. L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, a promulgué la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. L'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte est un deuil public auquel l'Assemblée appelle le pays tout entier à s'associer.

Art. 2. L'Assemblée nationale assistera à un service solennel qui sera célébré à cette occasion à la cathédrale de Versailles.

Art. 3. Un monument funèbre sera élevé aux frais de l'Etat, aux généraux Clément Thomas et Lecomte.

Enfin, sur la quatrième partie, c'est-à-dire sur le sommet du monument, on remarque les symboles de la religion, gravés sur le granit, et une grande croix dorée.

Voyage du prince de Galles dans l'Inde

Notre correspondant spécial dans l'Inde a adressé à Bombay, avec prière de nous la transmettre par la poste, la dépêche suivante:

Kandy, 6 décembre. « Après avoir visité la vieille colonie portugaise de Goa et passé un jour devant Beypore, nous sommes arrivés le 1er décembre à Colombo, merveilleusement paré et décoré. Le prince a été accueilli par la foule avec les plus vives manifestations de sympathie. Le jour suivant, nous sommes arrivés ici enthousiasmés par les beautés du paysage. Le premier soir a été lieu une magnifique procession d'éléphants; le second soir, la réception des chefs dans la salle d'audience des anciens rois de Kandy. Avant-hier, le prince est allé prendre part à une chasse aux éléphants. Je vous enverrai par la maille prochaine un long récit de ce merveilleux voyage. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIER

La séance est ouverte à 2 h. 30. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la répression des délits qui peuvent être commis par la voie de la presse, ou par tous autres moyens de publication, et la levée de l'état de siège.

M. Dufaure, garde des sceaux, au nom du gouvernement, prie l'Assemblée de déclarer l'urgence du projet.

M. le rapporteur A. Grévy déclare qu'en demandant la jonction des deux questions liées par le gouvernement, la commission avait pour but de demander l'urgence de la partie de la loi relative à la levée de l'état de siège par ce motif que cette question dont l'Assemblée est depuis longtemps saisie, peut être tranchée immédiatement.

Art. 1er. Toute attaque par l'un des moyens énoncés en l'article premier de la loi du 17 mai 1819 soit contre les droits et l'autorité des assemblées législatives, soit contre l'autorité du gouvernement établi par les lois constitutionnelles, sera punie des peines édictées par l'article premier du décret du 41 août 1812.

Art. 2. L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, a promulgué la loi dont la teneur suit:

M. Bertault développe un amendement ayant pour objet de préciser le sens de l'article 1er en disant que toute attaque, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, soit contre les lois constitutionnelles, soit contre les droits et l'autorité du gouvernement de la République, que la loi constitutionnelle a établis, sera punie, etc., etc.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 29 DÉCEMBRE 1875.

L'HISTOIRE D'UNE LAIDE

PAR Mlle BLANCHIE DE ROSARNOUX. (Suite) Et un sourire de méchante fée, allongea ses lèvres minces. Maintenant, il faut faire un peu connaissance avec les maîtres de la maison.

jours raison. M. de Tréguen est un homme comme il faut ! L'homme vaniteux était donc parvenu à se faire admirer au moins dans son ménage ; il trônait donc là, où si peu d'hommes gagnent à être vus, s'il est vrai, qu'il n'y ait point de héros en déshabillé.

Il y avait bien quelque chose de vrai dans ce que l'on racontait des fougueuses colères du comte, mais si on avait connu le dessous des cartes, on aurait vu que la douce comtesse menait adroitement ce grand enfant, car un homme vain est toujours un grand enfant.

je désire que tout le monde dise demain: On s'est bien amusé chez le comte de Tréguen? Voilà cependant que mademoiselle de... de... comment appelez-vous cette petite caricature dont la tante a quelque chose d'un oiseau de proie? — Mademoiselle de Villète? — C'est ça. Mademoiselle de Villète. Eh bien! ma chère, je m'aperçois que malgré ses deux plumes vertes, elle n'a aucun succès. Elle n'a pas dansé encore un seul quadrille.

Volontiers, mon père, répondit le jeune homme, mais on va jouer maintenant la polka, et je doute qu'elle sache la danser. Point de réplique, Gontran, mon fils, du moment que votre père exprime un désir... Le jeune homme obéit. Quel fut l'étonnement de mademoiselle Rancunot lorsqu'un élégant cavalier à la tournure distinguée, à la barbe noire, aux grands yeux bleus ombra-

gés de longs cils, vint inviter sa nièce pour la polka. Puis, à la réflexion, elle se dit: c'est tout simple, puisque c'est le fils du maître de la maison. Une autre laide aurait peut-être éprouvé quelque embarras à la pensée de figurer avec un grand et beau garçon qui passait pour le meilleur polkeur de Rennes, et qui, sans doute, allait attirer les regards. Mais Angéline se trouvait pour le moins aussi bien que Gontran, et, acceptant avec joie la main qu'il lui présentait, elle se mit à polker avec un aplomb comique.

Mais Gontran fut son seul danseur; après cette polka elle fut obligée de se reposer tout le reste de la soirée, mais au retour elle dit à sa tante: — Je crois plaire à M. de Tréguen. — Je suis enchantée, répondit mademoiselle Rancunot, qu'il y ait encore à Rennes, quelqu'un qui ait le goût délicat. Il est certain que ce jeune homme semblait vous trouver délicieuse. Le lendemain, elle lui envoya une invitation à dîner. Il accepta. La tante et la nièce lui faisaient tant d'avances, qu'il pensa que ce serait

une distraction cet hiver-là, de s'amuser des ridicules et des prétentions d'Angéline et de lui laisser croire qu'il en était fort occupé. Jeu cruel et dangereux, car, qui sait s'il ne devait pas briser le cœur de la pauvre jeune fille? Angéline ne pouvait manquer d'être touchée de ces semblants d'affection. Elle n'avait jamais aimé, n'avait jamais été aimée, non plus. La seule créature à qui elle eût désiré s'attacher, était sa tante, mais malgré les adulations que lui prodiguait la vieille fille, elle sentait bien que son cœur était froid. Angéline n'avait pas oublié que quand elle était enfant, sa tante ne l'embrassait jamais, et repoussait même ses caresses en disant: — Je n'aime pas les démonstrations. Quels doux rêves fit donc la pauvre orpheline, le jour où elle se crut aimée. Et pourquoi se fut-elle défilée? Gontran ne se joignait-il pas à mademoiselle Rancunot pour l'accabler de compliments sur sa figure et sur ses grâces. A chaque réunion, il dansait la première polka avec elle, et bien souvent la pauvre laide s'en retournait le cœur gonflé de joie et ivre d'orgueil, tandis qu'elle avait servi de divertissement à un jeune homme désœuvré, et qu'elle avait été l'objet des moqueries de tout le monde.

Il y eut pendant le carême un raout chez la marquise de L..., et il y avait déjà une heure que Mlle Rancunot et sa nièce étaient arrivées, et le jeune de Tréguen n'était point encore venu jusqu'à elles. Le cœur de la pauvre Angéline battait bien fort. Elle regardait çà et là d'un air inquiet, lorsqu'elle aperçut le bon Gontran nonchalamment assis près d'une grande jeune fille que la laide n'avait pas encore remarquée, car en général, elle faisait peu de remarques, elle était trop occupée d'elle-même pour cela, et si elle daigna regarder cette jeune inconnue, c'est qu'elle était auprès de Gontran, c'est que Gontran en paraissait occupé. Elle était charmante. Des traits délicats, un teint d'un blanc rosé, de grands yeux bleus qui exprimaient la bonté et la candeur, un front de reine ombragé d'épaisses boucles de cheveux d'un blond doré, un sourire enchanteur. On eût dit une des vierges des tableaux inspirés de Fra-Angelico de Fiesole. La laide se regarda involontairement au miroir qui était en face d'elle, et elle détourna bien vite la tête, car elle frémit de la comparaison. Hélas! l'illusion n'était plus possible; elle comprenait maintenant la vraie beauté. C'était comme une révélation spontanée...